

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION  
SUR LE LIVRE VERT**

**« LE GOÛT ET LE PLAISIR DE BOUGER :  
VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE »**

**PAR**



**JUILLET 2013**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Analyse et recommandations sur les enjeux déterminés dans le Livre vert</b>	<b>7</b>
Enjeu • La concertation	7
1. L'administration publique	7
2. Les structures	8
Enjeu • L'accessibilité	10
Enjeu • La qualité de l'expérience	14
1. Compétences des intervenants	14
2. Environnement favorable	15
Enjeu • La valorisation	17
<b>Les questions de la consultation</b>	<b>19</b>
<b>Conclusion</b>	<b>21</b>

## PRÉAMBULE

Corporation privée sans but lucratif, **SPORTSQUÉBEC** regroupe 64 fédérations sportives provinciales, 17 Unités régionales de loisir et de sport et 15 partenaires qui, par leur structure bénévole et permanente, contribuent au développement du sport et à sa pratique universelle.

**SPORTSQUÉBEC** tire son mandat de représentation des fédérations sportives du cadre d'intervention gouvernementale en sport et de la volonté de ses membres d'exprimer les besoins de la communauté sportive à toutes les tribunes importantes d'influence et sur tous les sujets affectant directement l'évolution du système sportif.

Chacune des fédérations est à la tête d'un vaste réseau comprenant les associations régionales et les clubs locaux; les actions concertées de ces différentes instances convergent toutes vers les athlètes, dans les 4 sphères de la pratique sportive : l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence. À travers le réseau de ses membres, fédérations et Unités régionales, et par ses programmes, **SPORTSQUÉBEC** chapeaute l'organisation du sport au Québec où:

- près de 900 000 personnes pratiquent un sport fédéré et sont affiliées à une fédération;
- plus de 60 000 personnes agissent comme entraîneurs ou instructeurs sportifs;
- plus de 600 000 personnes agissent bénévolement en organisation sportive;
- plus de 3 000 athlètes québécois constituent le haut niveau.

**SPORTSQUÉBEC** intervient principalement dans les domaines suivants:

- en matière de **représentation**, elle défend les intérêts de ses membres dans les dossiers collectifs;
- en développement sportif, elle assume la coordination du programme des **Jeux du Québec** et assure la concertation de tous les intervenants requis pour leur réalisation;
- en plus de coordonner des programmes de **bourses aux athlètes**, elle reconnaît l'excellence sportive en organisant annuellement le **Gala Sports Québec** qui permet d'honorer les athlètes et artisans du sport les plus performants;
- dans le domaine de la formation, **SPORTSQUÉBEC** soutient les entraîneurs et les officiels par la coordination du **Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)** et de la **Formation multisports des officiels (FMO)**.
- elle agit en matière de **financement** à la fois pour sa propre gestion et pour soutenir ses membres. La Corporation doit développer et réaliser des programmes de financement et des services de soutien (communications, services techniques et d'expertise) au profit de l'organisme et des collaborateurs; à ce titre, elle coordonne les interventions de Placements Sports.

Aux fins des présentes, le sport doit être considéré dans sa globalité, sans distinction des objectifs de celui ou de celle qui le pratique, quelles que soient ses aptitudes et habiletés et ce, à quelque niveau de pratique qu'il se situe : initiation, récréation, compétition, excellence.

Dans le présent mémoire **SPORTSQUÉBEC** prend position en y traitant exclusivement de la pratique sportive comme un des éléments moteurs d'un « Québec en forme et physiquement actif ». Cette vision repose sur l'offre de service que peuvent soutenir les intervenants sportifs; sur cette base, nous n'aborderons donc pas le domaine des activités ludiques, qui ne relèvent pas de notre mandat de représentation.

**SPORTSQUÉBEC** adopte une approche non discriminante du sport et des pratiquants, en termes de sexe, de race, de classe sociale, de capacités et d'aptitudes. Les énoncés et recommandations sont valides pour toutes les clientèles, incluant celles présentant un handicap, et pour toutes les formes reconnues de sport, dont celles adaptées à des clientèles dédiées.

**SPORTSQUÉBEC** présente donc sa position en tant qu'intervenant important et ce, tant par son membership que par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés.

Finalement, sur le plan rédactionnel et aux strictes fins de faciliter la lecture, veuillez noter que le générique masculin a été privilégié.

## INTRODUCTION

Les effets bénéfiques de la pratique sportive régulière et soutenue ont été largement démontrés, non seulement sur les jeunes, mais sur l'ensemble de la population. La pratique d'activités physiques et sportives est considérée comme un gage de la qualité de vie. Selon la Déclaration adoptée par le gouvernement du Québec et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur l'éthique sportive :

- le sport enrichit la vie des Canadiens et des Canadiennes d'une multitude de façons, dans leurs rôles en tant que participants, spectateurs, entraîneurs et bénévoles
- le sport favorise le développement et donne aux enfants et aux jeunes la chance de s'épanouir sur le plan personnel et moral tout en acquérant de saines valeurs
- la pratique du sport dans des conditions respectant les règles d'éthique et de sécurité favorise un style de vie actif, l'estime de soi, un corps sain, l'apprentissage toute la vie durant et un solide esprit d'équipe
- le sport permet à l'être humain de développer et d'atteindre l'excellence
- le sport aide à édifier une société civile en créant des collectivités saines et coopératives
- des citoyens en santé et actifs augmentent leurs chances de réussite, participent au développement de l'économie et affirment leur leadership

Par les valeurs qu'elle véhicule et les bienfaits qu'elle procure, la pratique de sports et d'activités physiques doit être considérée comme un élément essentiel pour le maintien d'une société saine. Plus spécifiquement en matière de sport, il importe de rappeler les concepts les plus importants auxquels cette démarche réfère :

- le sport se définit en fonction des quatre niveaux de pratique que sont l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence, conformément à la définition du sport reconnue par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du Ministère et par les autres partenaires
- les fédérations sportives québécoises ont le mandat d'exercer la régie et d'assurer le développement de leur sport respectif, dans les 4 composantes reconnues et ce, indépendamment du lieu de pratique
- la fédération sportive tient son mandat de régie des fédérations internationales, mandat qui lui est reconnu par le Gouvernement du Québec; elle est responsable de la régie de son sport, de son développement à tous les niveaux de pratique, de l'acquisition et de la diffusion des connaissances techniques, de la sanction (établissement et contrôle de la réglementation), du développement du talent sportif (espoir, relève, élite et excellence), de la formation et du développement des entraîneurs et officiels
- pour réaliser leur mission, les fédérations sportives québécoises doivent apporter leur contribution en étroite collaboration avec tous les partenaires du système sportif à tous les niveaux, incluant avec les organismes privés, municipaux et de l'éducation aux niveaux local et régional
- les besoins du pratiquant demeurent la seule référence justifiant des modifications au système sportif québécois
- le réseau des fédérations s'appuie sur des bénévoles dans toutes les sphères de l'organisation et a démontré une capacité de stimuler et mobiliser le bénévolat

- **tous les intervenants du sport fédéré ont la possibilité d'œuvrer dans une structure démocratique**
- **SPORTSQUÉBEC** est l'organisme de représentation des fédérations sportives; il assure la réalisation de certains programmes et fournit des services à ses membres et à la communauté sportive
- les modifications au système sportif devront se faire en s'assurant que les rôles et les responsabilités des organismes provinciaux, régionaux et locaux offrant des services essentiels aux sportifs seront clairement définis
- les ressources affectées au système sportif doivent être revues à la hausse pour protéger l'intégrité et assurer l'efficacité de ce système

Le Québec n'échappe pas aux défis qui se posent ailleurs dans le monde : être à la fois un puissant moteur de développement économique et de développement durable tout en jouant un rôle crucial dans l'épanouissement des citoyennes et des citoyens et permettre à ces derniers de concilier la vie professionnelle et la vie de famille dans un contexte de multiethnicité et de multiculturalisme. Le sport constitue, hors de tout doute, un domaine d'intervention permettant de relever de tels défis.

La promotion de l'activité physique et sportive auprès de tous les groupes de la société (adultes, jeunes, femmes, personnes âgées, adolescents, etc.) s'inscrit dans une approche préventive de la santé et dans une volonté de rationalisation des coûts sociaux auxquels font face les gouvernements. Pour le gouvernement québécois spécifiquement, il est urgent d'établir un meilleur équilibre des ressources investies sur les plans préventif et curatif.

C'est sur cette base que le présent mémoire répondra aux questions soulevées dans le cadre de la consultation sur le Livre vert « Le goût et le plaisir de bouger : vers une Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ». Des pistes de solution réalistes seront proposées, des actions concrètes seront identifiées, des partenariats seront offerts .... « **Le Québec : une des nations les plus en forme dans 10 ans** » : une réalité à laquelle nous pouvons contribuer!

## ANALYSE ET RECOMMANDATIONS SUR LES ENJEUX DÉTERMINÉS DANS LE LIVRE VERT

### ENJEU • LA CONCERTATION

#### 1. L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Pour les intervenants sportifs au Québec, plusieurs irritants trouvent actuellement leur source dans l'absence de vision globale en sport et dans les disparités entre les différentes instances. Plusieurs entraves ont été soulevées de façon récurrente lors des consultations provinciales sur le Livre vert : absence de vision globale, lacunes de concertation, communications erratiques entre les différentes instances locales, régionales et provinciales, disparités administratives, carences notoires en matières d'installations et d'accessibilité, inexistence d'organisme central de démarchage et de promotion, sont au nombre des facteurs irritants pour des organismes qui peuvent contribuer à l'établissement d'un « Québec sportif » plus efficace.

Pour pallier à ces carences et faciliter l'évolution du sport au Québec, **SPORTSQUÉBEC** recommande d'entrée de jeu que le gouvernement du Québec assure une plus grande cohérence en **regroupant l'administration publique** du sport :

- par le renforcement du mandat de la **Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP)** regroupant l'ensemble des services gouvernementaux en sport et en activité physique (et les budgets et ressources qui y sont affectés), imputable aux élus provinciaux et assurant un leadership auprès des mandataires
- la **DSLAP** regroupe à une nouvelle table centrale de concertation tous les acteurs reconnus du sport en partenariat étroit; ses membres sont retenus d'abord en fonction de leurs compétences dans le domaine du sport
- elle est mandatée à la fois pour accroître la participation à des activités physiques et sportives, pour soutenir la performance et intervenir en matière de sécurité et d'éthique
- elle détermine l'affectation des budgets alloués au sport, dans le respect des objectifs et besoins déterminés par les organismes reconnus; elle établit des règles de contrôle et d'imputabilité dans l'affectation même des fonds publics en sport
- de concert avec l'organisme provincial central, elle inscrit son action sur une vision globale du sport, dans le respect des valeurs qui sont siennes
- elle est responsable d'appliquer la nouvelle **Politique gouvernementale** répondant aux critères suivants en matière de sport :
  - reposer sur des objectifs clairs,
  - définir et respecter le rôle des partenaires reconnus
  - respecter le continuum sportif du local à l'international
  - définir les cibles du Québec en matière de sport
  - et comporter des mécanismes formels d'évaluation de l'atteinte des objectifs
- par ailleurs, elle délègue les mandats inhérents à l'application des programmes aux organismes reconnus (ex. : le mandat d'encadrement de la délégation québécoise aux Jeux du Canada, la coordination des programmes Sports Études et du volet Jouez gagnant devraient être confiés à l'organisme provincial de regroupement)

Cette nouvelle approche permettrait au Québec d'offrir un service mieux adapté à tous les citoyens, quel que soit leur niveau de pratique sportive (de l'initiation jusqu'à l'excellence), assurerait une plus grande cohérence dans le développement du sport et le cheminement du pratiquant, favoriserait l'utilisation optimale à des fins sportives et d'activité physique des ressources existantes et optimiserait les opportunités du Québec en sport.

## 2. LES STRUCTURES

En matière d'établissement d'une vision globale, la **Politique gouvernementale** doit être axée sur l'ensemble du cheminement de la personne.

Prémisse essentielle : le gouvernement du Québec doit agir comme leader auprès des décideurs des différents paliers, Dans la mesure où tous les décideurs politiques, du palier local au provincial, des milieux de l'éducation et publics, signifieront clairement leur adhésion à la nouvelle **Politique**, les intervenants sportifs pourront tout aussi clairement arrimer leurs actions à ceux et celles qui s'inscriront ainsi dans une dynamique plus cohérente.

Pour mieux centrer l'intervention sur le pratiquant, il faut lui donner la possibilité d'exprimer ses besoins dans une structure qui disposera des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires. Plus spécifiquement en sport, il faut donner au sport organisé, du palier local au provincial, les moyens de permettre aux pratiquants des différents niveaux et aptitudes (initiation, récréation, compétition, excellence) poursuivant des objectifs différents d'exercer leur activité sportive de manière sécuritaire, encadrés, supervisés ou soutenus par du personnel qualifié.

Le gouvernement du Québec doit donc simplifier les structures de manière à maximiser la force d'impact des nouvelles mesures gouvernementales axées sur un mode de vie physiquement actif. Il est nécessaire d'établir une cohérence structurelle, favorisant la concertation et l'harmonisation de la pratique sportive et permettant d'offrir des services aux pratiquants.

Il faut favoriser une structure souple, unifiée, apte à répondre aux besoins du pratiquant, disposant de tous les outils requis pour permettre le contrôle du développement sportif dans cette voie reconnue. En ce sens, la structure retenue doit avoir des liens à tous les paliers, du local au provincial, afin de favoriser la concertation et l'harmonisation de la pratique sportive, dans une vision large, peu importe le lieu et le niveau de pratique.

La **Politique gouvernementale** doit définir un nouveau modèle de gouvernance fondé sur les paramètres suivants :

- **Au palier provincial** : reconnaissance d'un seul organisme de regroupement du sport
  - dont les assises démocratiques sont fondées sur les acteurs déterminants du système sportif (fédérations sportives reconnues, partenaires et mandataires régionaux, partenaires de structures d'accueil, de services et de lieux de pratique)
  - intégrant de nouveaux mandats assurant la réalisation de programmes dédiés au sport (Promotion de la femme en sport, Sports Études, Sportcom, pratique sportive en milieux de l'éducation, associatif et privé) en lien avec ses membres
  - ayant un lien structurel et organique avec le niveau régional dans son offre de services aux pratiquants
  - mandaté pour coordonner le sport au niveau provincial, dans une approche globale, intégrant toutes les sphères de la pratique sportive et tous les pratiquants, sans distinction d'âge, d'habileté et du lieu de pratique
  - imputable à la **Direction du sport, du loisir et de l'activité physique**



- Recommandation : par sa nature démocratique et ses responsabilités, ce mandat peut être assumé par **SPORTSQUÉBEC** dont la gouvernance sera revue en conséquence
- **Au palier provincial** : reconnaissance de la fédération sportive comme pivot du développement de la pratique sportive, de l'initiation et la récréation, jusqu'à la compétition et l'excellence, en lien structurel et fonctionnel avec l'organisme provincial central et imputable à ce dernier pour les programmes reconnus
  - En ce sens, la **Politique** doit identifier et assurer la mise en place des mécanismes légaux requis pour leur permettre de jouer adéquatement leur rôle auprès des pratiquants et des autres acteurs reconnus, notamment dans un objectif de pratique sportive sécuritaire pour les citoyens
  - Au nombre de ceux-ci, deux mesures constituent un levier financier et incitatif
    - l'obligation légale de fédérer les pratiquants
    - l'obligation légale de sanctionner les événements sportifs
  - Sur la base de telles législations, les fédérations assureront des services répondant aux besoins de ces nouvelles clientèles
- **Au palier régional** : reconnaissance d'une structure de services unique par région reconnue
  - en lien structurel et fonctionnel avec l'organisme provincial et imputable à ce dernier pour les programmes reconnus
  - mandatée pour coordonner le sport sur son territoire par l'application des programmes reconnus
  - ayant comme conséquence d'éliminer la duplication actuelle des structures sportives et d'activités physiques régionales et de favoriser un découpage régional plus harmonieux tout en augmentant l'efficacité, au seul bénéfice des pratiquants sportifs
  - en conformité avec leur vocation initiale définie dans le Cadre d'intervention gouvernemental en loisir et en sport de 1997, ce mandat peut être confié aux Unités régionales de loisir et de sport
- **Au palier local** : reconnaissance de la municipalité et des institutions d'éducation comme structures d'accueil, gestionnaires des lieux de pratique et prestataires de services en sport
  - ayant accès aux programmes de soutien gouvernementaux, dans le respect des balises déterminées de concert avec l'organisme provincial de regroupement
  - en lien fonctionnel avec la structure régionale de services
  - mandatées pour réaliser à leur niveau respectif et en complémentarité les programmes reconnus

## ENJEU • L'ACCESSIBILITÉ

L'appartenance à une collectivité et la fierté d'y agir font partie intégrante des composantes du sport. Le jeune inscrit dans une dynamique de compétitions actives se voit offrir des opportunités répétées d'échanges interculturels et ce, dès l'amorce de sa pratique sportive, en s'ouvrant d'abord à sa communauté d'origine et, progressivement dans son cheminement sportif, aux communautés régionales, nationales et internationales. Le jeune actif en sport est sensibilisé à d'autres cultures, en plus d'être porteur et diffuseur de la sienne.

Or, c'est dès le très jeune âge que doivent s'amorcer les apprentissages du mouvement, avant même l'intégration du jeune au système d'éducation. Les 0-12 ans constituent actuellement 32% de la clientèle rejointe par les fédérations sportives et la phase initiation, quoique réalisée avec peu de budget, représente quant à elle 19% de leurs activités.

Par ailleurs, il faut constater qu'une clientèle vulnérable actuellement est assurément celle des jeunes adultes (taux élevé d'abandon de la pratique d'activités physiques ou sportives), d'où la nécessité de soutenir des projets conciliant le travail et la famille (actions favorisant une vie active des familles, adaptées aux besoins notamment des jeunes mères, service de garde en soirée, horaire flexible pour familles monoparentales, etc.).

Dans les besoins inhérents au vieillissement de la population, un environnement favorable à un mode de vie physiquement actif est également essentiel. Il en va de même pour toute personne ayant des limitations physiques ou intellectuelles.

En matière d'accessibilité, pour que le système sportif québécois soit pleinement efficace, il faut attaquer de front certains problèmes :

- la multiplicité des structures et l'ambiguïté des mandats rendent difficile une communication dans le réseau; il est difficile de coordonner les échéanciers de compétition et de formation et d'arrimer les différents paliers (local, régional et provincial) et les différents intervenants (éducation, municipal, privé)
- au niveau local, les modèles de concertation scolaire-municipale pour la gestion des installations sont disparates; des entraves subsistent en matière d'accès aux installations sportives à l'extérieur du cadre académique
- le réseau fédéré est en état de dépendance dans l'utilisation des installations sportives
  - il ne possède pas d'installations sportives et n'intervient pas dans leur gestion
  - en conséquence, il n'a pas de contrôle sur l'accessibilité des pratiquants aux sites
  - les règles sont définies par le propriétaire, notamment en fonction de la rentabilité, d'une politique d'utilisateur-payeur, d'une clientèle cible
- les fédérations ont peu de contrôle sur la qualité des équipements sportifs et sur les lieux de pratique pour vérifier leur conformité à une pratique sécuritaire
- le système actuel n'oblige pas le personnel d'encadrement à répondre aux exigences minimales de formation
- de nombreuses disparités existent actuellement sur le temps consenti aux apprentissages sportifs par le biais de l'éducation physique à l'école au primaire et au secondaire

En tenant compte de l'influence positive du sport, voici quelques assises sur lesquelles doit reposer la **Politique gouvernementale** pour favoriser l'accessibilité des citoyens à des lieux de pratique adéquats, dans un contexte favorable à leur épanouissement :

- l'accessibilité universelle au sport (tenant compte des facteurs d'âge, de handicap, de sexe) doit être reconnue comme un droit du citoyen et une obligation des décideurs et des gestionnaires
- cette accessibilité se définit en termes de disponibilité des plateaux, dans un cadre horaire adapté aux nouvelles réalités sociales, selon une tarification axée sur la prestation de services et non sur le profit
- les parcours scolaire et associatif doivent s'inscrire en complémentarité et permettre aux jeunes de faire des apprentissages sportifs cohérents et intégrés dans l'offre de services des fédérations
  - pour permettre aux jeunes d'évoluer positivement en sport selon leurs aptitudes, incluant le cheminement vers l'excellence, les écoles et les municipalités constituent des structures d'accueil et des gestionnaires des lieux de pratique dont l'action doit respecter le cheminement de développement des pratiquants
- l'initiation aux apprentissages de base doit se faire dès le plus jeune âge
  - les entraîneurs de haut niveau constatent souvent que les jeunes qu'ils reçoivent ont des carences au niveau des apprentissages de base
  - la formation du personnel d'encadrement des CPE devrait inclure le développement des habiletés motrices
  - une période minimale quotidienne d'activités physiques et sportives devrait être obligatoire dès le CPE et en continuun dans la suite du parcours scolaire (pré-maternelle, maternelle, primaire, etc.<sup>1</sup>)
  - l'initiation à la base (incluant le primaire) doit être axée sur une pratique multisport
  - les fédérations sportives, responsables de la composante « initiation » du sport en lien avec les paliers local et régional, devraient être soutenues adéquatement pour l'exercice de ce mandat
    - dans certains sports (ex. : natation), l'initiation s'amorce avant l'âge de 2 ans
- pour maintenir un niveau d'activité physique acceptable chez les aînées, le personnel d'encadrement des institutions dédiées (ex. CHSLD) devrait inclure des ressources spécialisées en activités motrices
- le soutien gouvernemental doit inclure les sports offrant des opportunités de cheminement vers l'excellence, (incluant des sports non olympiques ou paralympiques), des sports émergents répondant aux intérêts des jeunes, ceux qu'on peut pratiquer en famille et ceux adaptés à des clientèles spécifiques, dont les personnes ayant des limitations dues à l'âge ou à un handicap
- un fonds permanent doit être dédié aux infrastructures sportives
  - un inventaire exhaustif, descriptif et qualitatif des infrastructures, installations et équipements devrait être réalisé
  - cette lecture permettra notamment de mieux identifier les vocations possibles de chaque lieu de pratique sportive, de déterminer les mesures spécifiques liées à leur mise aux normes (selon leur vocation) et de mieux répartir les ressources disponibles en fonction des besoins
- il faut légalement imposer des liens de communication formels entre les fédérations sportives et les propriétaires et gestionnaires pour la conformité des plateaux sportifs et leur mise à niveau récurrente

---

<sup>1</sup> Selon la Fédération des Éducateurs et Éducatrices physiques du Québec, 120 minutes d'éducation physique par jour sont recommandées au primaire et 150 minutes au secondaire

- il faut adopter une législation provinciale visant à certifier les équipements selon des normes de pratique; les fédérations sportives disposent des connaissances et compétences pour intervenir en ce domaine
- à cet égard, cette mesure favoriserait à la fois une pratique plus sécuritaire et assurable pour tous les adeptes mais également la venue potentielle d'événements majeurs
- il faut légalement imposer des liens de communication formels avec les fédérations sportives pour la validation des compétences des intervenants des clubs
  - il faut reconnaître et soutenir les programmes de formation des intervenants sportifs responsables de l'encadrement des pratiquants
  - l'État doit reconnaître la professionnalisation du métier d'entraîneur
  - le soutien gouvernemental aux clubs doit être réservé aux intervenants certifiés
  - le soutien gouvernemental aux structures d'accueil doit être réservé à celle incluant des intervenants certifiés

Le sport, dans sa structure organisationnelle, est moteur d'événements mobilisateurs, favorisant l'implication citoyenne, générant des retombées, permettant l'acquisition de connaissances et le développement de compétences transférables. La tenue de tels événements favorise la création d'emplois, fait connaître le milieu d'accueil sur la scène canadienne et internationale, fait vivre des installations récréatives et sportives.

Pour les athlètes de haut niveau, ces compétitions majeures sur leur territoire d'origine sont essentielles et importantes pour leur épanouissement; elles sont de plus des occasions de stimulation pour la relève, leur offrant l'opportunité de se mesurer aux meilleurs éléments. Rappelons que le plongeur Alexandre Despatie, au moment de sa retraite sportive, soulignait que les Mondiaux aquatiques de Montréal 2005 étaient l'événement le plus marquant de sa carrière. L'accessibilité à des compétitions d'envergure constitue un atout pour la population qui les accueille, pour les athlètes qui y participent et pour ceux qu'elles inspirent.

Le Québec doit donc accentuer les interventions permettant l'accueil de tels événements sur son territoire :

- des mesures doivent favoriser la tenue d'événements sportifs mobilisateurs générant des retombées (ex. : Championnats provinciaux, Coupes du Monde, Championnats mondiaux, etc.), notamment par des mécanismes plus centraux de démarchage

Sur les plans local, régional et provincial, les Jeux du Québec, programme sportif multidisciplinaire unique au monde, contribuent largement au développement de la pratique sportive. Coordonnés par **SPORTSQUÉBEC**, les Jeux du Québec font découvrir aux jeunes les valeurs du sport : le plaisir, le bien-être physique et mental, le sentiment d'appartenance, l'entraide, l'accomplissement de soi et l'ouverture aux autres. Puissante source d'inspiration et de mobilisation, ils favorisent aussi la détection du talent : Alexandre Despatie, Patrice Bergeron, Sylvie Bernier, Gaétan Boucher, Nathalie Lambert, Pierre et Alex Harvey, sont au nombre des 3 400 000 athlètes qui ont vécu leurs premières compétitions importantes aux Jeux du Québec.

Ce maillon fort du développement sportif doit être reconnu et mieux soutenu pour lui permettre une meilleure atteinte de ses objectifs. L'aide gouvernementale favorisant l'implantation et la mise à niveau des installations sportives dans les milieux accueillant les Finales des Jeux du Québec nécessite un redressement important, n'ayant pas ou peu évolué au cours des deux dernières décennies.

Finalement, des mesures d'accessibilité doivent être instaurées pour freiner l'exode et l'abandon du talent sportif et ce, tant des athlètes que du personnel d'encadrement. Il faut offrir aux jeunes talentueux en sport un encadrement propice à leur cheminement et ce, le plus longtemps possible dans leur territoire d'appartenance et dans leur langue d'expression. La création de l'Institut national des sports du Québec établit une prémisse importante à cette fin; il faut cependant renforcer son positionnement et favoriser les approches locales et régionales, notamment :

- par l'implantation de centres régionaux relevant de l'Institut dans les régions non desservies actuellement
- par une offre de services de l'Institut englobant plus de sports
- par l'implantation de centres d'excellence unisport
- par un renforcement des programmes Sports Études, à tous les niveaux, dans une approche multisports au primaire et début du secondaire, et progressivement unisport jusqu'à l'universitaire, harmonisant l'encadrement scolaire et académique et les besoins du cheminement sportif
- par un meilleur soutien de l'offre de services pour les sports de haut niveau

## ENJEU • LA QUALITÉ DES EXPÉRIENCES

Voilà indéniablement une assise incontournable du rôle des fédérations sportives : offrir à tous les pratiquants, dans les 4 composantes du sport, l'encadrement favorable à leur pratique sportive et à leur cheminement selon leurs aptitudes. L'expérience du plaisir de bouger et d'être actif fait partie intégrante des valeurs véhiculées par les fédérations dans plus de 100 sports sous leur gouverne.

Intrinsèquement, la qualité de l'expérience sportive repose d'une part sur les compétences des intervenants (entraîneurs, officiels, bénévoles, personnel de soutien), sur l'environnement dans lequel le pratiquant évolue (lieux de pratique, événements) et d'autre part sur l'établissement d'un contexte social et personnel favorable (harmonisation sport-études, sport-travail, sport-famille).

Au fil des dernières décennies, le Québec a su développer des modèles et mettre en place des programmes qui, dans le domaine du sport, ont produit des résultats positifs. Quoique le système actuel nécessite des innovations, des améliorations et des ajustements, la nouvelle Politique doit par ailleurs assurer leur pérennité et leur évolution harmonieuse.

### 1. COMPÉTENCES DES INTERVENANTS

Les structures sportives fédérées locales, régionales et provinciales reposent principalement sur des intervenants bénévoles. En 2009, selon l'analyse économique réalisée pour le compte des fédérations sportives et de **SPORTSQUÉBEC**, « l'estimation de la valeur économique du bénévolat présent dans les activités des fédérations sportives est **au minimum** de 250 millions \$ par année ». <sup>2</sup> Une telle mobilisation citoyenne, certes remarquable, pose cependant certaines contraintes :

- le ressourcement est difficile
- les compétences recherchées chez les bénévoles sont différentes, plus spécifiques, requérant parfois une formation plus pointue, ce qui a pour effet de diminuer le nombre de candidats
- les exigences envers les bénévoles sont plus élevées, provoquant leur engagement pour une période de temps plus limitée
- certains rôles d'encadrement requièrent un engagement stable, permanent et récurrent incompatible avec le bénévolat

Pour pallier à cette réalité, il est essentiel que la **nouvelle Politique** reconnaisse et soutienne les programmes de formation des intervenants sportifs :

- les entraîneurs sont la pierre angulaire du développement des aptitudes du pratiquant sportif
  - les compétences acquises dans les programmes officiels de formation doivent être reconnues
  - la certification des entraîneurs doit être obligatoire à tous les niveaux de pratique
  - il faut soutenir l'embauche d'entraîneurs certifiés dans les programmes sports études
  - la profession d'entraîneur doit être reconnue et soutenue adéquatement, selon les besoins propres à chaque composante du sport
    - les besoins spécifiques à l'athlète de haut niveau exigent le support d'entraîneurs à temps plein
    - si le programme Équipe Québec constitue un atout majeur par rapport aux autres provinces pour la création d'emplois, il faut y apporter certains ajustements faisant en sorte que les fédérations soient plus directement interpellées dans la désignation des entraîneurs récipiendaires.

<sup>2</sup> Analyse économique du système sportif fédéré québécois, 2009, p. 68

- les officiels jouent un rôle déterminant dans l'évaluation de la performance et la sanction de la compétition
  - la problématique de recrutement et de rétention des officiels se fonde notamment sur le manque de formation, de reconnaissance, de support, de confiance en soi, de respect
  - depuis 2007, de concert avec les fédérations sportives, **SPORTSQUÉBEC** a œuvré à la conception et à la mise en place progressive de la Formation multisport des officiels (FMO)
  - ce programme doit être reconnu, mieux soutenu et obligatoire
- l'administration du sport et la prestation des services sont d'une part assurées par un nombre limité de permanents et par des bénévoles, tant dans les structures, dans l'encadrement des pratiquant que pour la réalisation des événements
  - il existe actuellement peu ou pas d'outils de formation
  - les ressources accessibles aux intervenants sportifs québécois en matière de recherche et développement sont limitées
  - la **nouvelle Politique** devrait favoriser l'établissement de liens formels entre les institutions universitaires et le milieu sportif pour la réalisation de projets de recherches répondant aux besoins
  - des programmes de formation devraient être mis en place tant pour les bénévoles que pour les permanents

## 2. ENVIRONNEMENT FAVORABLE, ÉTHIQUE ET SÉCURITÉ

Question fondamentale : qui assumera la responsabilité légale de la sécurité des pratiquants et spectateurs, avec quels moyens et à quel prix ?

Le défi de faire bouger les Québécois entraîne des obligations auprès des fédérations comme organismes responsables de l'application des normes de sécurité. Il s'agit là d'un rôle fondamental exercé par les fédérations sportives expertes dans l'environnement requis pour la pratique de l'activité.

Cependant, en vertu du système actuel, ces mêmes fédérations ne disposent d'aucun pouvoir légal pour agir et ce, tant au moment de la conception des installations que lors de leur utilisation. Le mandat de mettre en place des conditions de pratique sécuritaires et éthiques appartient aux fédérations ... sans plus! Détentrices de règlements de sécurité propres à chaque sport, les fédérations sont fréquemment cantonnées à un rôle d'analyse et de réaction lors d'incidents.

Voilà pourquoi, tel que nous l'avons indiqué en matière d'accessibilité,

- il faut légalement imposer des liens de communication formels avec les fédérations sportives pour la conformité des plateaux sportifs et leur mise à niveau récurrente
  - en adoptant une législation provinciale obligeant la certification des équipements selon des normes de pratique

À l'instar de nombreux modèles européens, certaines mesures favoriseraient à la fois l'application d'une telle loi et le financement requis pour son application :

- l'obligation de fédérer les pratiquants
- l'obligation de sanctionner les événements
- la création d'un mécanisme de règlements des différends, à l'instar du modèle canadien, relevant de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

Au-delà de la sécurité et du comportement éthique comme bases d'un environnement favorable, la conciliation des enjeux personnels, professionnels et sportifs est une prémisse toute aussi importante. Pour la clientèle étudiante, les programmes Sports-Études visent à offrir des services adaptés d'encadrement pédagogique aux athlètes québécois talentueux. Aux niveaux collégial et universitaire, ils doivent bien sûr être renforcés et bien soutenus. Mais compte tenu du très jeune âge où s'amorce la détection du talent dans de nombreux sports, il y a lieu de favoriser le développement plus intensif des volets secondaire, voire même primaire, pour une meilleure harmonisation des apprentissages académiques et sportifs.

Pour atteindre toute la population, il est par ailleurs évident que des mesures s'imposent pour les clientèles hors écoles, qu'on parle ici des très jeunes enfants, des adultes, travailleurs et population vieillissante. À titre d'exemples, la **nouvelle Politique** devrait inclure

- des obligations de concertation entre les propriétaires et gestionnaires d'installations sportives publiques (qu'elles soient en milieu municipal ou de l'éducation) optimisant leur utilisation
  - à cet égard, il est important de rappeler que le financement de ces installations est assuré par le même contribuable qui devrait en conséquence y avoir accès
- des mesures incitatives pour les entreprises implantant des lieux d'activités physiques et sportives au sein de leurs installations et pour celles favorisant l'intégration de plages d'activités physiques et sportives dans le cadre horaire
- des dispositions assurant des aménagements adéquats pour la pratique d'activités physiques et sportives lors de la conception des CPE, des CHSLD, des édifices publics



## ENJEU • LA VALORISATION

Des actions de communications s'imposent pour inciter les Québécois à être physiquement actifs. Le gouvernement a une responsabilité d'assurer une plus grande diffusion de la valeur de la pratique d'activités physiques et sportives et s'en faire le promoteur. À cet égard, il convient d'entrée de jeu de bien cerner la portée du message.

Pour tout adepte, l'engagement à maintenir une pratique sportive soutenue repose essentiellement sur le plaisir qu'il en retire. Bien sûr, ce plaisir peut se traduire différemment, selon le niveau de pratique et les objectifs visés : le hockeyeur des ligues de garage aura plaisir à disputer une joute entre amis, l'athlète de haut niveau puisera quant à lui le sien dans l'atteinte de la performance ciblée après avoir consenti les efforts requis pour y parvenir.

Cette notion de plaisir est un élément intrinsèque du sport dans ses quatre composantes régies par les fédérations. C'est sur cette notion, de même que sur celle du partage social, que le Grand Défi Pierre Lavoie a articulé la campagne des « cubes énergie » auprès des jeunes, stimulant la pratique sportive dans les écoles, dans leurs clubs civils et à la maison. Il est donc important que toute action de valorisation de la pratique sportive traduise bien le plaisir qu'elle procure.

Le gouvernement du Québec soutient financièrement bon nombre d'acteurs du système sportif québécois; cependant, force est de constater que peu d'actions de promotion accompagnent cet engagement. La **nouvelle Politique** devrait imputer au gouvernement un plus grand leadership pour

- poser des gestes visant à augmenter le temps dédié au sport amateur en ondes
- soutenir des initiatives des diffuseurs pour des émissions dédiés à l'activité physique et sportive
- favoriser du placement publicitaire gouvernemental et la réalisation de campagnes de promotion sur les différentes plateformes médiatiques :
  - sur l'offre de services des fédérations,
  - sur les événements sportifs qu'il soutient, dont les Jeux du Québec, les Coupes du Monde, etc.
  - sur les lieux de pratique
  - sur les modèles inspirants dont les accomplissements sont remarquables
  - sur l'éthique et la sécurité sportive

À cet égard, il importe de rappeler que deux excellents programmes ont été instaurés au cours des dernières décennies : Équipe Québec et Jouez gagnant. Bien qu'ils devaient originellement être complémentaires, des pas restent à faire pour qu'ils le soient véritablement. Il serait important que les athlètes et entraîneurs de haut niveau soutenus par le programme Équipe Québec aient en contrepartie une obligation (et non une recommandation) de participer à un minimum d'activités de représentation au Québec. Un tel arrimage faciliterait de plus la réalisation des campagnes gouvernementales de promotion et de sensibilisation.

Autre initiative heureuse : la création en 2001 de l'Agence Sportcom, offrant un service d'information sur les athlètes de haut niveau et leurs résultats auprès des médias québécois. Si les résultats sont probants, il faut cependant déplorer les ressources restreintes de cet organisme sans but lucratif qui pourrait pourtant avantageusement étendre son action en matière de promotion du sport. La **nouvelle Politique** devrait intégrer cet acteur au nouvel organisme provincial central, en y affectant les ressources financières nécessaires pour renforcer son mandat de diffuseur des réalisations québécoises en sport.

Par ailleurs, les événements de haut niveau réalisés au Québec sont assurément d'importantes tribunes de visibilité et de promotion du talent et du savoir-faire des nôtres, tant des athlètes que des autres intervenants (organisateur, personnel d'encadrement, etc.). Ils sont de plus la plus belle expression de la mobilisation et de la stimulation citoyennes inhérentes au sport. Et les retombées qu'ils génèrent ont des effets immédiats sur l'accessibilité à des installations plus adéquates. Nous réitérons donc l'importance que la **nouvelle Politique** inclut des mesures favorables à la tenue en sol québécois d'événements sportifs de haut niveau.

Cette stimulation par l'exemple, elle doit également s'exercer aux niveaux local et régional. En assurant le développement des centres régionaux d'excellence et des centres d'excellence unisport, le gouvernement favorisera du même coup la création d'opportunités permettant aux jeunes talentueux de continuer d'évoluer et de rayonner dans leur territoire de provenance.

## LES QUESTIONS DE LA CONSULTATION

### 1. COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS UNE NATION EN FORME?

- Une nation en santé
- physiquement active
- où l'activité sportive est inscrite dans la culture de la société
- ayant une espérance de vie plus grande, avec des taux d'obésité et de sédentarité plus bas

### 2. QUELLE CIBLE DEVRAIT-ON ATTEINDRE D'ICI DIX ANS?

- 2 000 000 Québécois fédérés
- La réduction des coûts sociaux en doublant dans toutes les strates d'âges la participation actuelle active en sport

### 3. PARTAGEZ-VOUS LES FONDEMENTS, LA VISION ET LES VALEURS PROPOSÉS DANS LE LIVRE VERT?

- Il sera nécessaire de mieux définir les concepts de sport, d'activité physique et de loisir actif
  - bien établir les fondements, l'importance et les valeurs du sport
  - adopter une approche inclusive (la pratique libre récréative et la pratique organisée structurée font partie des composantes du sport)
  - Le sport est une activité physique normée et structurée
- Il sera nécessaire de préciser de façon spécifique dans la vision les rôles et responsabilités des fédérations, du gouvernement, des municipalités, du milieu associatif et du milieu communautaire
  - clarifier et de déterminer la fédération sportive comme pierre angulaire du développement de la pratique sportive dans ses 4 composantes, en lien avec les partenaires de tous les paliers
- Il sera important de clarifier et de déterminer que l'école et la municipalité sont des structures d'accueil et des gestionnaires des lieux de pratique, et que leurs actions en matière de sport doivent s'imbriquer dans les plans de développement déterminés par les fédérations sportives
- L'excellence étant une des composantes du sport, il sera important que les programmes gouvernementaux découlant de la Politique incluent tous les sports sans distinction

### 4. PARMI LES QUATRE ENJEUX QUE SONT L'ACCESSIBILITÉ, LA QUALITÉ DES EXPÉRIENCES, LA VALORISATION ET LA CONCERTATION, QUEL EST SELON VOUS CELUI QUI EST PRIORITAIRE?

- La concertation et l'accessibilité, les deux étant indissociables pour une pratique sportive accessible et universelle

### 5. Y A-T-IL D'AUTRES ENJEUX IMPORTANTS?

- La reconnaissance politique spécifique
- La volonté politique à tous les paliers
- L'engagement financier
- La vision commune des intervenants

**6. QUELS SONT LES GRANDS DÉFIS À RELEVER POUR MIEUX PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES?**

- La promotion de l'offre de service à partir des athlètes connus
- La concertation
- L'atteinte de l'ensemble de la population, la clientèle étudiante étant dans ce cas la plus facile à joindre parce que captive
- La conscientisation des prestataires municipaux et des institutions d'enseignement pour améliorer la diffusion de l'offre de services auprès de toute la population

## CONCLUSION

Globalement, **SPORTSQUÉBEC** et les fédérations sportives endossent les enjeux et orientations du Livre vert et œuvreront évidemment aux étapes subséquentes.

Inspirés par le discours inaugural de la Première Ministre Pauline Marois, il nous apparaît essentiel, comme l'ont bien exprimé la Ministre Marie Malavoy et l'adjoint parlementaire Sylvain Pagé, que ce projet de société auquel nous collaborons touche toute la population du Québec.

Pour que cette première réflexion conduise à l'implantation d'une Politique efficace, quelques éléments sont maintenant fondamentaux :

- la centralisation de l'administration gouvernementale du sport et de l'activité physique par le renforcement du mandat de la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique
- la synergie de tous les acteurs reconnus, dont les actions seront complémentaires et dirigées vers le pratiquant, quels que soient son lieu de pratique, ses aptitudes, ses habiletés, son sexe et son âge
  - par la reconnaissance d'un organisme provincial central de regroupement des acteurs reconnus
  - par la reconnaissance de guichets de services uniques au niveau régional en lien avec l'organisme provincial et, au niveau local, avec les prestataires de services, les propriétaires et gestionnaires d'installations
  - par la clarification des rôles et responsabilités de tous les acteurs reconnus
- au nombre de ces acteurs reconnus, l'identification claire des fédérations sportives comme pivot du développement et de la régie de leur sport
  - en ce sens, la Politique devra également identifier et assurer la mise en place des mécanismes légaux requis pour leur permettre de jouer adéquatement leur rôle auprès des pratiquants et des autres acteurs reconnus
- l'instauration de mécanismes favorisant d'une part des installations adéquates répondant aux normes de sécurité et de pratique et d'autre part un accès universel à ces installations

Malgré les limites et les contraintes du système actuel, les fédérations sportives, leurs clubs et associations rejoignent déjà 900 000 personnes partout au Québec, dans les écoles et dans les villes, dans les CPE et les camps de jour comme dans les installations privées. Elles mobilisent de plus annuellement plus d'un million de Québécois qui s'engagent bénévolement dans l'organisation d'événements sportifs et auprès des organismes.

Nous sommes convaincus que, dans une Politique instaurant un système plus cohérent et une gouvernance axée sur un continuum de l'offre de services, nous pouvons largement contribuer à l'atteinte dans 10 ans d'être une des nations les plus en forme au monde, citée en exemple pour la réduction de ses coûts sociaux, sa population active et productive.

**SPORTSQUÉBEC** et les fédérations sportives seront assurément parties prenantes de ce défi. « **Le Québec : une des nations les plus en forme dans 10 ans** » : une réalité à laquelle nous voulons et nous devons contribuer!